

Guide pour les

TRAVAILLEURS SAISONNIERS

La castration
du maïs

Madame, Monsieur,

Bienvenue,

Vous venez d'être embauché pour la castration du maïs.

Ce petit guide a pour but de vous rappeler ce que votre employeur vous a appris : tâches à réaliser, organisation du travail...

Il a aussi pour objectif de vous aider à assurer votre sécurité et celle des autres.

La sécurité au travail - Nous sommes tous acteurs de notre sécurité.

Pour l'employeur :

« Le chef d'exploitation doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs, y compris des salariés temporaires. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ».

« Il doit mettre à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser ».

Pour le salarié :

« Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, il incombe à chaque salarié de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail ».

Les documents à fournir à l'employeur lors de l'embauche :

- Fiche individuelle d'état civil
- Carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale ou à la MSA
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- Carte de séjour, de résidence avec autorisation de travail pour les travailleurs étrangers.

Vous intégrez une entreprise dont l'activité dépend de votre présence.

En cas d'empêchement majeur, vous devez prévenir votre employeur.

Vos contacts...



**nom et adresse
de l'entreprise**



**personne responsable pour
les démarches administratives**

Mme, M. :

**personne responsable
en cas d'accident**



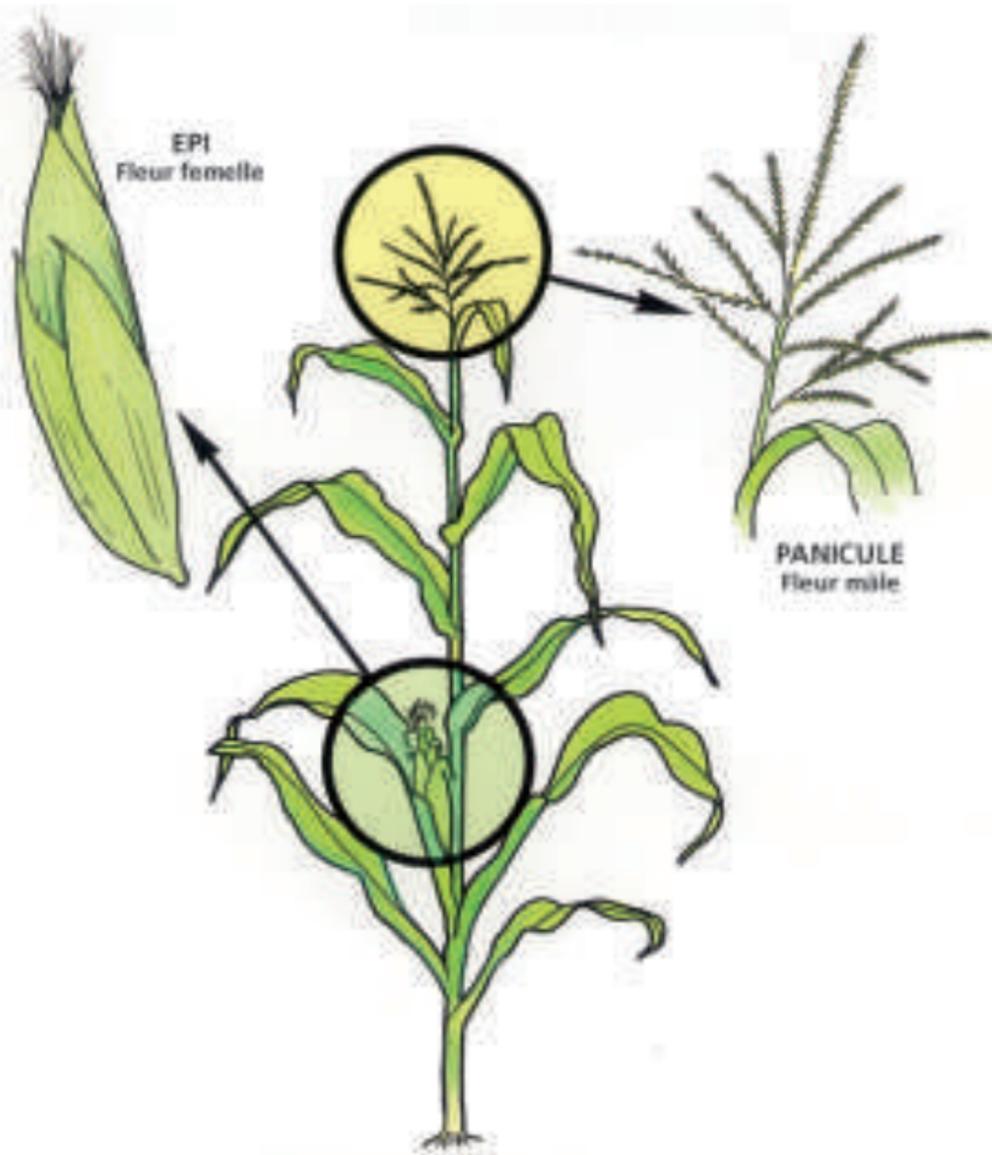
Mme, M. :

**personne responsable
du chantier**



Mme, M. :

Un pied de maïs



La production de maïs semence

Les semences de maïs utilisées par les agriculteurs sont issues d'un croisement de lignées pures sélectionnées par les sociétés de semences.

Votre employeur va donc faire ce croisement sur des parcelles spécifiques composées de lignes de géniteurs mâles semées en alternance avec des lignes de géniteurs femelles.

Comme le maïs présente, sur la même plante, des fleurs mâles (la panicule) et des fleurs femelles (soies de l'épi), séparées, il faut supprimer les panicules des plantes sur les rangs femelles :

c'est la castration.

Cette opération peut être réalisée mécaniquement et/ou manuellement. En général, plusieurs passages manuels, à pied, sont effectués après le passage de la machine à castrer.

Il faut absolument supprimer les panicules des rangs femelles avant l'émission de pollen des panicules car un seul oubli peut donner par autofécondation des semences non-conformes !

Avant la castration, un passage spécifique est nécessaire pour supprimer les plantes chétives ou trop grandes afin d'éviter des risques de pollution ou d'autofécondation :

c'est l'épuration.



Votre journée de travail...



Quelle est la tenue appropriée ?

S'équiper de vêtements adaptés à mes conditions de travail (efforts physiques).

Préférer des tee-shirts manches longues et prévoir du change.



Se protéger du soleil (casquette, crème solaire) et de la pluie (rosée du matin).

Se protéger des insectes (crème apaisante).



Choisir des chaussures avec des semelles antidérapantes qui maintiennent les chevilles, bien les lacer.

Porter des lunettes de protection.



Comment prévenir la fatigue ?

Prendre un solide petit déjeuner.

Penser à boire régulièrement (ravitaillement prévu par l'employeur).

Trouver son rythme de travail.



Quels sont les horaires de travail ?

- Début de travail :
- Pause repas :
- Fin de journée :

En fonction des conditions climatiques et de certains chantiers, les horaires peuvent être fractionnés !

Le déplacement jusqu'à la parcelle

Le covoiturage

Le conducteur doit être âgé de 18 ans et avoir son permis en cours de validité.



Pour tous les déplacements routiers, conducteurs et passagers doivent attacher leur ceinture de sécurité.



Le stationnement des véhicules

Ne pas encombrer les voies de circulation.

Stationner en position de départ.

Respecter les consignes données.

Le transport collectif dans une remorque

Toutes les personnes transportées doivent être assises sur des banquettes ou sur des sièges aménagés fixés.



La castration...

Les consignes de travail

Chaque personne castre un rang à la fois et ne doit en aucun cas changer de rang avant qu'il ne soit terminé.

Tous les 10 mètres, il est recommandé de se retourner pour vérifier si des fleurs cachées par des feuilles n'ont pas été oubliées.

Les risques d'accident

Faire attention :

- Aux distances de sécurité avec des machines agricoles : respecter les consignes !
- Aux tuyaux d'irrigation situés au sol (risque de chute) ou à l'enrouleur.
- Aux feuilles de maïs dans les yeux, ne pas envoyer les panicules arrachées sur mon collègue.
- Aux risques de coupures lors de l'épuration avec la serpette.



En cas d'accident...

Conduite à tenir en cas d'accident

- Signaler tout incident ou accident au chef d'équipe.
- Ne pas transporter la victime.
- Pour les accidents bénins (petites coupures, piqûres d'insectes...), utiliser la trousse de secours prévue à cet effet et vérifier que votre vaccination antitétanique est bien à jour.



Appels d'urgence :

SAMU : 15

Pompier : 18

Secours Européen : 112

Centre antipoison :

vos remarques... vos questions...



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**Un doute sur une tâche à réaliser,
sur une consigne de sécurité, sur un lieu ou un horaire ?**

NE RESTEZ PAS DANS VOTRE COIN !



santé
famille
retraite
services

Le service Santé Sécurité au Travail de votre MSA a pour objectif d'accompagner tous les actifs agricoles pour limiter les risques professionnels en améliorant leurs conditions de travail.

Une équipe pluridisciplinaire, composée de conseillers en prévention des risques professionnels et de médecins du travail, vous propose un conseil de proximité par le biais d'information, d'accompagnement et de formation.

Les coordonnées de votre MSA



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://references-sante-securite.msa.fr>

***N'hésitez pas à contacter
les Conseillers en Prévention des Risques Professionnels,
ils sont présents sur le terrain et vous conseillent.***



santé
famille
retraite
services

Nous remercions les professionnels qui nous ont aidé
à la réalisation de cette brochure